

Motion adoptée à l'unanimité

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

Évolution des aides bois énergie

En fin d'année, le gouvernement annonçait une rénovation du dispositif MaPrimeRénov' et décidait, à compter du 1^{er} avril 2024, de réduire de 30 % les aides dédiées aux installations de chauffage au bois pour les particuliers.

Cette décision surprenante impacte une nouvelle fois les départements ruraux dont le mix énergétique territorial repose sur l'usage du bois.

Le chauffage au bois est culturellement ancré dans les territoires ruraux. Il offre un confort avéré. La ressource s'y trouve aisément, et à des tarifs attractifs. Ce mode de chauffage est une nécessité économique absolue pour de très nombreux foyers. Pour rappel, un quart des Nivernais est en situation de précarité énergétique.

Le bois de chauffage tient également une place prégnante, car les réseaux gaziers sont peu développés sur le territoire départemental et l'électricité n'est pas toujours une bonne réponse, notamment en moyenne altitude et pour les nombreux logements énergivores du parc nivernais.

Si certains équipements de chauffage au bois, en particulier les plus anciens, peuvent interroger en raison de leurs émissions, il apparaît plus cohérent d'accompagner les ménages dans l'acquisition de matériels plus performants que de les orienter vers d'autres sources d'énergie.

Non seulement cette décision du gouvernement ne trouve donc pas de justification technique, mais elle ne répond pas à l'ambition affichée du dispositif MaPrimeRénov' et elle n'est pas adaptée à notre territoire.

En conséquence, les élus du Conseil départemental de la Nièvre demandent :

- le maintien des aides au chauffage de bois pour les particuliers ; le bois reste aujourd'hui la première énergie renouvelable en France, et répond aux exigences économiques et techniques des habitants en milieu rural ;
- le réexamen de l'orientation des aides ; le bois est un élément structurant de l'économie locale et de l'autonomie énergétique des territoires.